

COMMUNAUTÉ  
de communes  
DE LA BASSÉE



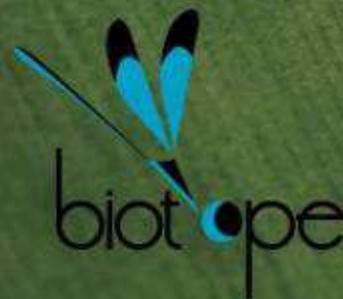
# faune, flore et environnement

Expertise  
Ingénierie  
Paysage  
Gestion  
Stratégie  
Recherche  
Évaluation  
Communication  
Édition  
Formation  
Écotourisme  
Photographie

Elaboration des Documents  
d'Objectifs des sites Natura 2000  
de la Bassée

**Comité de pilotage**

**8 Mars 2012**



Sylvain FROC  
sfroc@biotope.fr

Damien USTER  
duster@biotope.fr

# Elaboration des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 de la Bassée

Rappel du contexte

---

Rappel des diagnostics et  
des enjeux

---

Les objectifs

---

Les programmes d'actions

---

La Charte Natura 2000

---

Validation des DOCOB

---

Dernières étapes





## Rappel : Deux sites Natura 2000 en Bassée seine-et-marnaise

**Deux sites distincts** répondant à deux objectifs de conservation mais appartenant au même réseau :

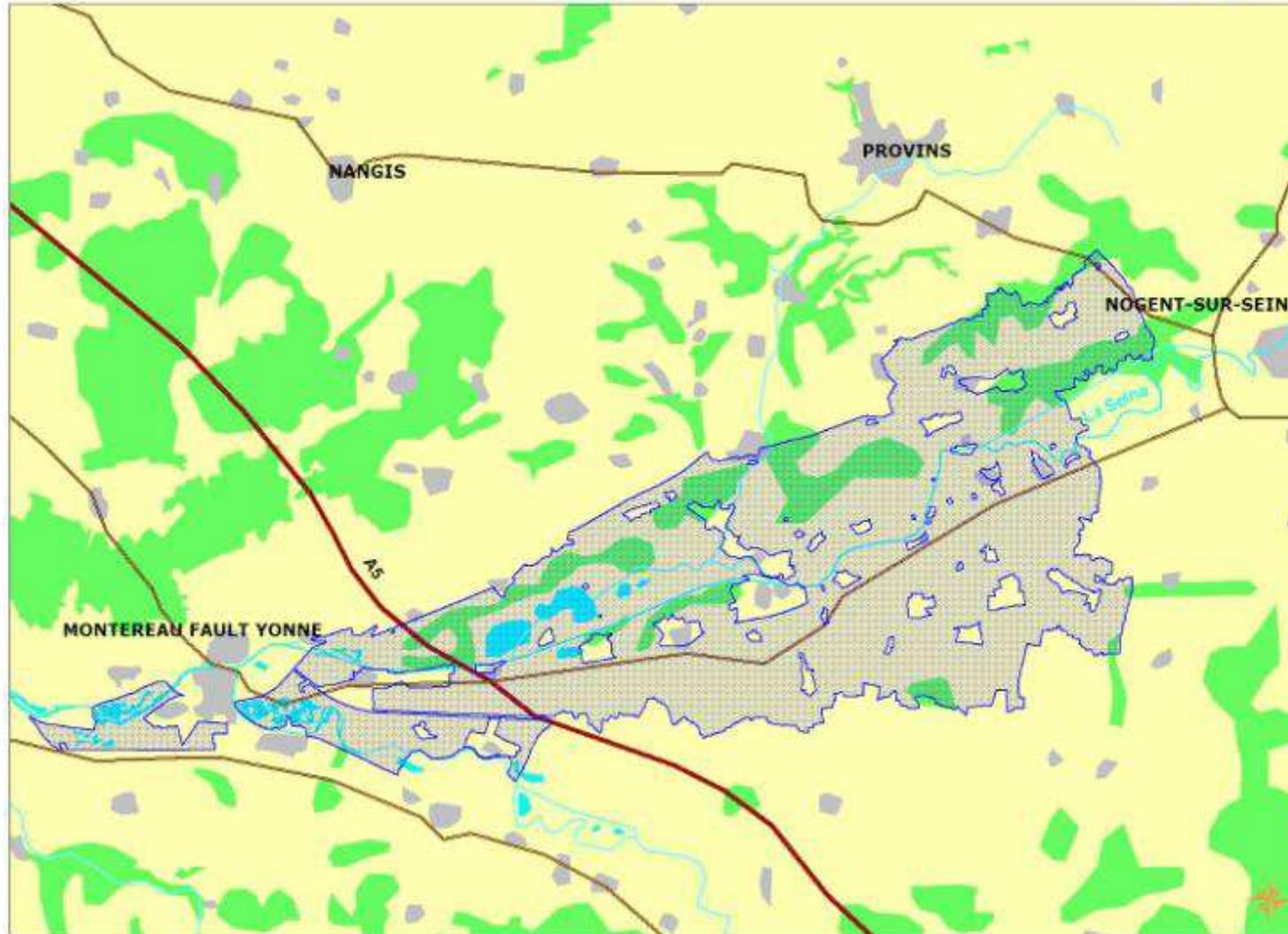
### **Natura 2000**

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112002**  
« Bassée et plaines adjacentes » désigné au titre de la Directive Oiseaux
  
- Le Site d'Importance Communautaire (SIC)**  
FR1100798 « La Bassée » désigné au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore



# Localisation de la ZPS "Bassée et plaines adjacentes"

Communauté de communes de la Bassée  
Elaboration des Documents d'Objectifs  
des sites Natura 2000 de la Bassée



- Site Natura 2000
- ZPS "Bassée et plaines adjacentes"
- Réseau hydrographique
- Principaux cours d'eau
  - Pans d'eau
- Occupation du territoire
- Principales zones urbanisées
  - Principaux espaces boisés
- Principaux axes routiers
- Autoroutes
  - Autres axes routiers majeurs



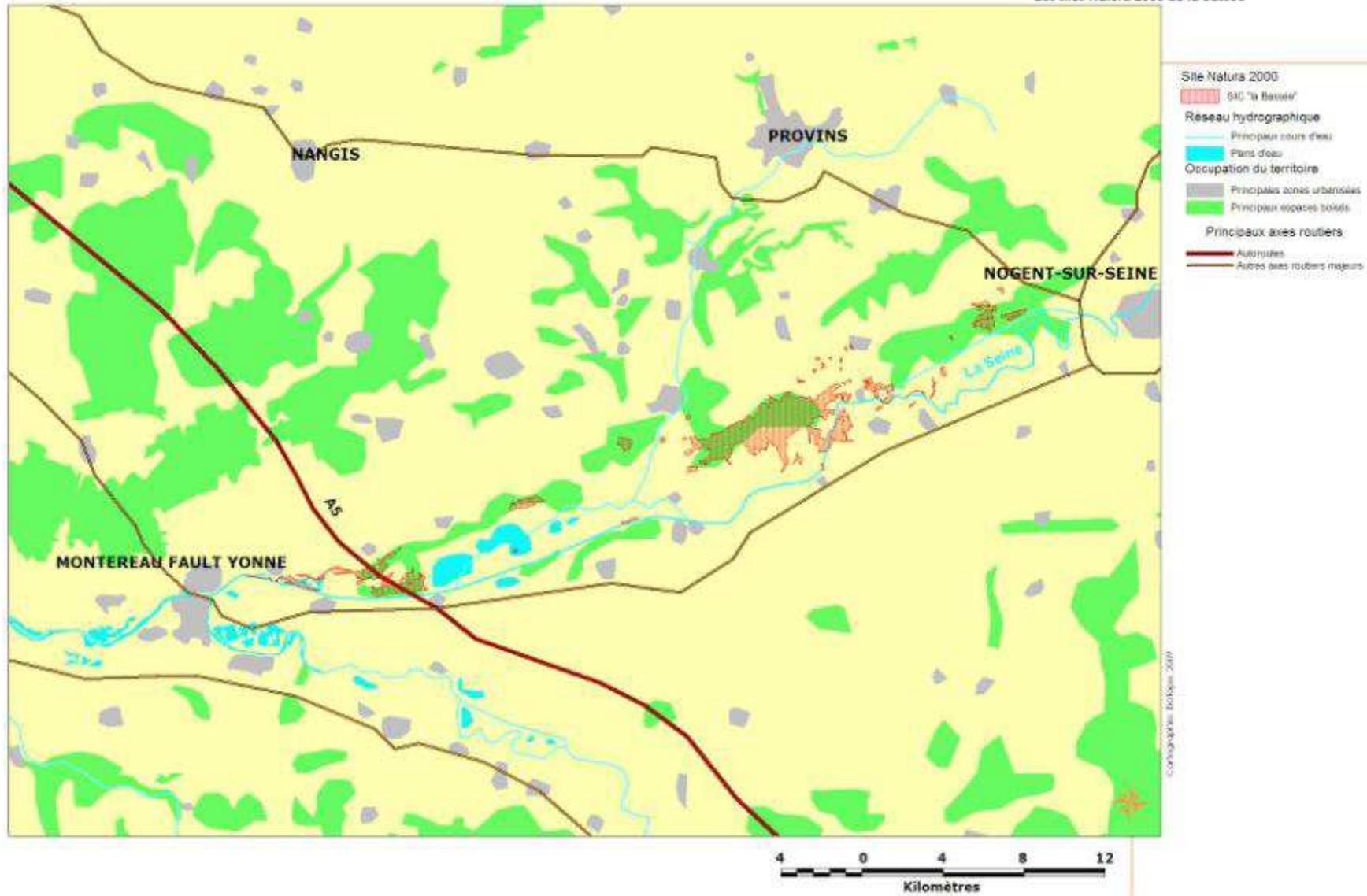
Cartographie: Bot'ope, 2007





## Localisation du SIC "la Bassée"

Communauté de communes de la Bassée  
Elaboration des Documents d'Objectifs  
des sites Natura 2000 de la Bassée



# Méthodologie de travail pour la rédaction des DOCOB

## Élaboration d'un Document d'Objectifs

Opérateur + Comité de Pilotage (COPIL)

diagnostic écologique

diagnostic socio-économique

Objectifs de Développement Durable

→ Actions de gestion

→ Bonnes pratiques

## Mise en œuvre

Animateur +  
propriétaires et ayant-  
droits volontaires

CONTRATS  
CHARTE

A photograph of a field with pink flowers and green vegetation under a blue sky. The text is overlaid on the image.

**Diagnostic  
écologique du  
SIC  
« La Bassée »**

# Diagnostic écologique du SIC

## Synthèse

**8 habitats d'intérêt communautaire**

**14 espèces d'intérêt communautaire considérées  
comme présentes sur le site :**

- 4 espèces de poissons
- 4 espèces d'insectes
- 2 espèces de mollusques
- 4 espèces de chauves-souris

## Les habitats naturels



**Prairie humide à Molinie**



**Eau stagnante à végétation aquatique**



**Pelouse calcaire**



**Chênaie-frênaies alluviales**

## Les espèces



Bouvière



Loche de rivière

## Les Poissons

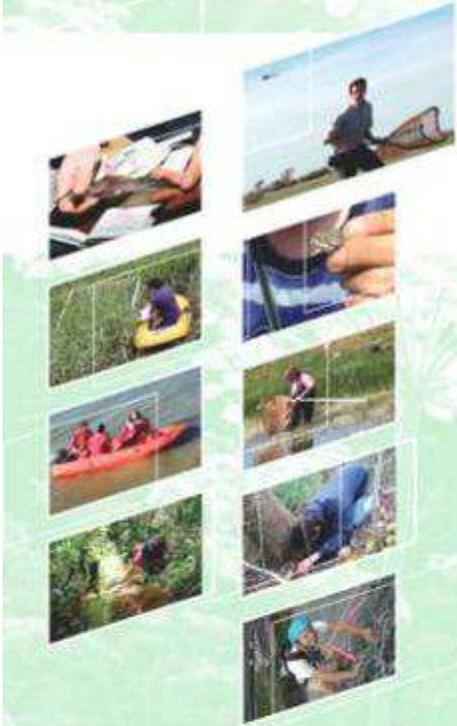


Chabot



Lamproie de Planer

# Les espèces



Planorbe naine

# Les Mollusques



Vertigo de Des Moulins



Habitat de l'espèce

## Les espèces



Ecaille chinée



Cuivré des marais

## Les Insectes



Lucane cerf-volant



Cordulie à corps fin

## Les espèces



Grand  
rhinolophe



Murin de  
Bechstein

Grand murin



## Les Chauves- souris



Murin à  
oreilles  
échancrées



**Diagnostic  
écologique  
de la ZPS  
« Bassée et  
plaines  
adjacentes »**

# Diagnostic écologique de la ZPS

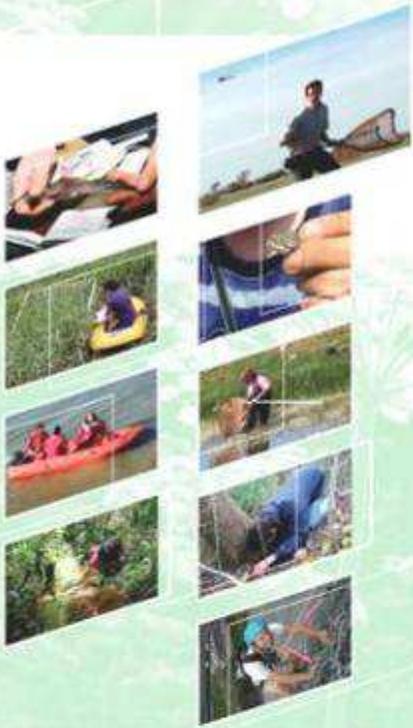
## Synthèse

Au total **38 espèces** d'intérêt communautaire mises en évidence sur le site dont :

- **19** ont niché sur le site au moins une fois dans les dix dernières années de façon certaine, probable, ou possible dont 17 en 2009,
- **12** sont migratrices occasionnelles à régulières,
- **7** hivernent sur le site de façon occasionnelle à régulière,

# Diagnostic écologique de la ZPS

## Cortège des milieux ouverts



Pie-grièche écorcheur



Oedicnème criard



Busard Saint-Martin

# Diagnostic écologique de la ZPS

## Cortège des milieux boisés et des ripisylves



Bihoreau gris



Pic noir



Bondrée  
apivore



Milan noir

# Diagnostic écologique de la ZPS

## Cortège des milieux humides



Martin-pêcheur d'Europe



Busard des roseaux



Mouette mélanocéphale



Gorgebleue à miroir



**Diagnostic  
des activités  
humaines**

# Diagnostic socio-économique

## Principales activités actuelles et projets sur le site :

- Agriculture : grandes cultures et prairies
- Sylviculture : exploitation des boisements naturels et plantations forestières (peupliers)
- Exploitation de matériaux alluvionnaires
- Transport fluvial
- Chasse : grand et petit gibiers
- Pêche
- Randonnée et loisirs
- Gestion conservatoire des milieux naturels
- Grands projets d'aménagement



**Evaluation  
des enjeux de  
conservation**

## Evaluation des enjeux de conservation

➤ **Croisement des informations issues du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique**



## Définition des enjeux de conservation

Critères pris en compte :

- Niveau de patrimonialité de l'espèce ou de l'habitat ;
- Importance du site pour l'espèce ou l'habitat ;
- Etat de conservation de l'espèce ou de l'habitat sur le site ;
- Menaces pesant sur l'espèce sur le site.

**Permet de hiérarchiser les priorités d'actions**

# Evaluation des enjeux de conservation

Synthèse des enjeux de conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt européen par grands types de milieux (synthèses sur les deux sites Natura 2000 de la Bassée)

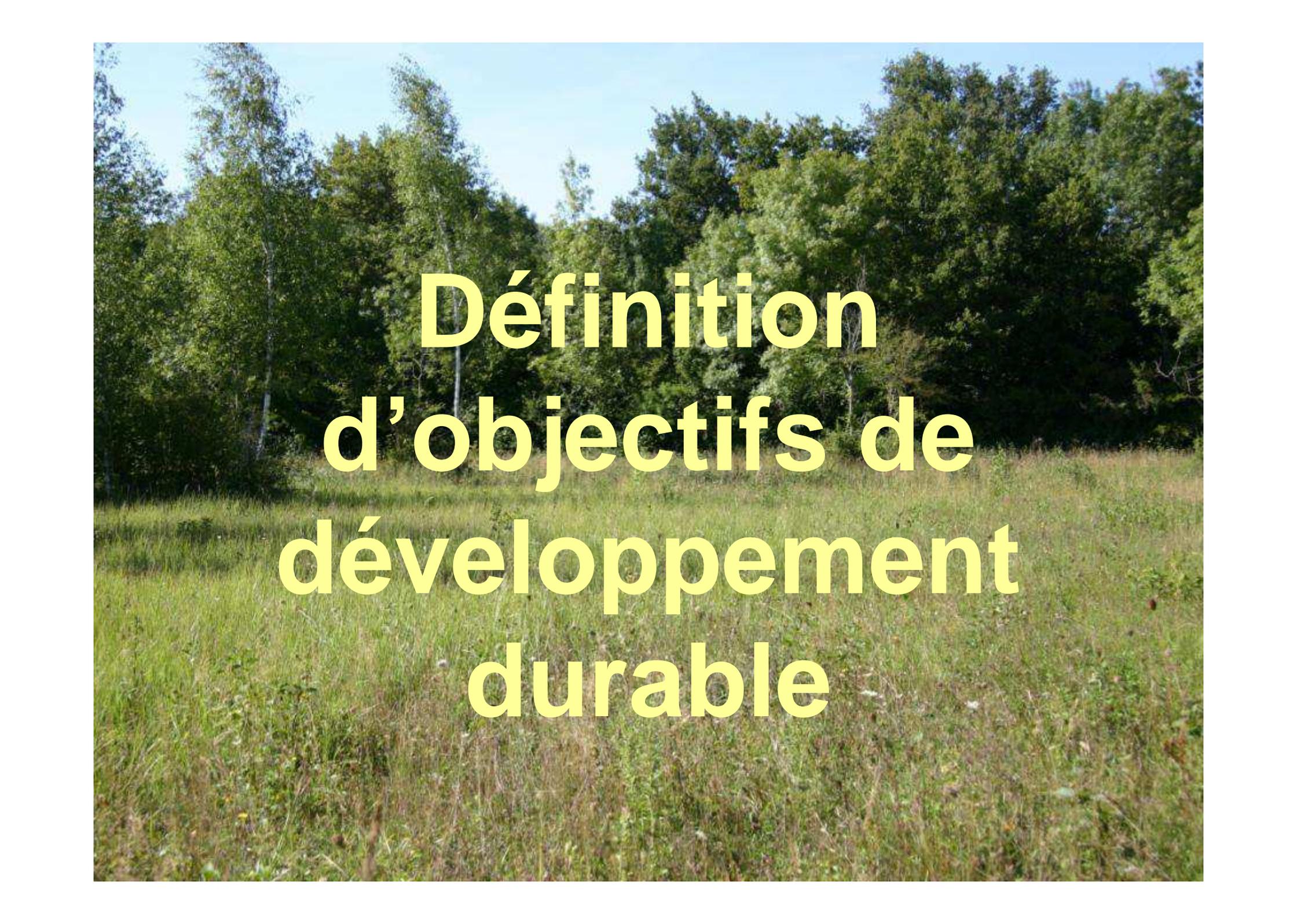
## Niveau d'enjeu de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire de la Bassée

		<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	<b>A préciser</b>
<b>Grands types de milieux</b>	Cultures	<b>Espèces (ZPS)</b> Oedicnème criard (A 133), Busard cendré (A084), Busard Saint-Martin (A082)	-	-	-
	Boisements	<b>Habitats (SIC)</b> Aulnaies-Frênaies (91E0*), Saulaies arborescentes à Saulé blanc (91E0*-1), Chênaies-Frênaies (91F0)	<b>Espèces (ZPS)</b> Milan noir (nidification) (A073)  <b>Espèces (SIC)</b> Murin de Bechstein (1323), Grand murin (1324)	<b>Espèces (ZPS)</b> Pic noir (A236), Pic mar (A238), Bondrée apivore (nidification) (A072)  <b>Espèces (SIC)</b> Lucane cerf-volant (1083)	<b>Espèces (SIC)</b> Murin à oreilles échancrées (1321), Grand rhinolophe (1304)

Synthèse des enjeux de conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt européen par grands types de milieu (synthèses sur les deux sites Natura 2000 de la Bassée)

**Niveau d'enjeu de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire de la Bassée**

	<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	<b>A préciser</b>
<b>Grands types de milieux</b>	<p><b>Espèces (ZPS)</b> Blongios nain (A022), Sterne naine (A159), Busard des roseaux (A081), Râle des genêts (A122)</p> <p><b>Espèces (SIC)</b> Planorbe naine (4056), Lamproie de Planer (1096), Loche de rivière (1149), Cuivré des marais (1060), Vertigo de Des Moulins (1016)</p> <p><b>Habitats (SIC)</b> Prairie humide à Molinie (6410)</p>	<p><b>Espèces (ZPS)</b> Mouette mélanocéphale (A176), Aigrette garzette (A026), Bihoreau gris (A023), Sterne pierregarin (AA193), Cigogne blanche (alimentation) (A031), Gorgebleue à miroir (A272), Milan noir (territoire de chasse) (A073), nombreuses espèces migratrices</p> <p><b>Espèces (SIC)</b> Cordulie à corps fin (1041)</p> <p><b>Habitats (SIC)</b> Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées (3150)</p>	<p><b>Espèces (ZPS)</b> Martin-pêcheur d'Europe (A229), Echasse blanche (A131)</p> <p><b>Espèces (SIC)</b> Bouvière (1134), Chabot (1163), Ecaille chinée (1075)</p> <p><b>Habitats (SIC)</b> Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140), Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430)</p>	
	<p><b>Habitats (SIC)</b> Pelouse sèche sur calcaire (6210), Pelouse maigre de fauche de basse altitude (6510)</p>	<p><b>Espèces (ZPS)</b> Pie-grièche écorcheur (AA338)</p> <p><b>Espèces (SIC)</b> Grand murin (terrains de chasse) (1324)</p>	<p><b>Espèces (ZPS)</b> Bondrée apivore (territoire de chasse) (A072)</p> <p><b>Espèces (SIC)</b> Ecaille chinée (1075)</p>	<p><b>Espèces (SIC)</b> Murin à oreilles échancrées (1321) et Grand rhinolophe (1304) (terrains de chasse)</p>

A photograph of a lush green field with a dense forest in the background under a clear blue sky. The text is overlaid in the center of the image.

# **Définition d'objectifs de développement durable**

## Objectifs pour le SIC

### Objectifs spatialisés

Objectif n°1 : Maintenir voire améliorer la qualité des **habitats forestiers**

Objectif n°2 : Maintenir voire améliorer la qualité des **milieux aquatiques et des berges**

Objectif n°3 : Restaurer et entretenir les **milieux humides**

Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer la qualité des **milieux ouverts**

### Objectifs transversaux

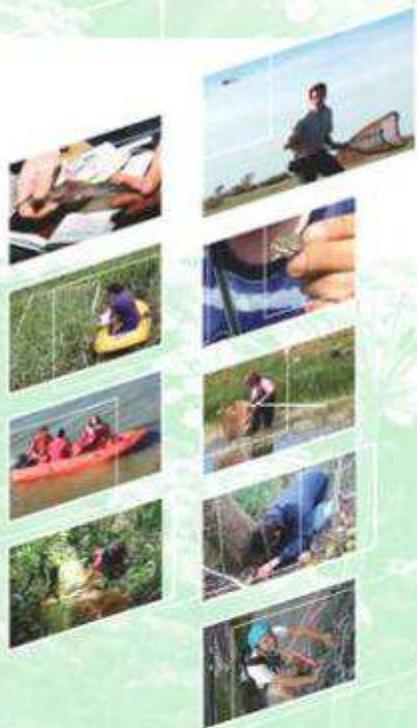
Objectif n°5 : Adapter le **périmètre du site** aux enjeux écologiques

Objectif n°6 : Améliorer les **connaissances scientifiques**

Objectif n°7 : Intégrer la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les **politiques d'aménagement et les activités** de la Bassée

Objectif n°8 : Favoriser une **appropriation locale** du site Natura 2000 et de ses enjeux

Objectif n°9 : Assurer la **mise en œuvre des actions** proposées et l'adhésion à la charte Nature 2000 du site



## Objectifs pour la ZPS

### Objectifs spatialisés

Objectif n°1 : Maintenir voire améliorer les **capacités d'accueil** des **espaces agricoles** cultivés pour l'avifaune

Objectif n°2 : Maintenir voire améliorer les **capacités d'accueil** des **boisements** pour l'avifaune

Objectif n°3 : Maintenir voire améliorer les **capacités d'accueil** des **milieux aquatiques et humides** pour l'avifaune

Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer les **capacités d'accueil** des **milieux ouverts non agricoles** pour l'avifaune

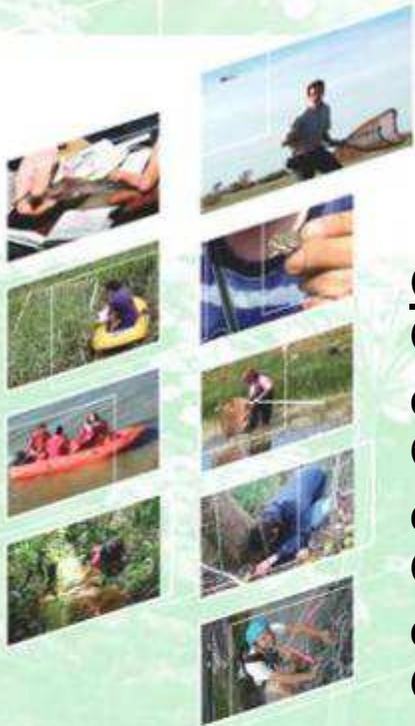
### Objectifs transversaux

Objectif n°5 : Améliorer les **connaissances scientifiques**

Objectif n°6 : Intégrer la présence des espèces d'intérêt communautaire dans les **politiques d'aménagement et les activités** de la Bassée

Objectif n°7 : Favoriser une **appropriation locale** du site Natura 2000 et de ses enjeux

Objectif n°8 : Assurer la **mise en œuvre des actions** proposées et l'adhésion à la charte Nature 2000 du site





# Programmes d'actions

## Définition des programmes d'actions

- Mise en place de **mesures de gestion** avec un cahier des charges adapté au contexte local

Trois outils existent :

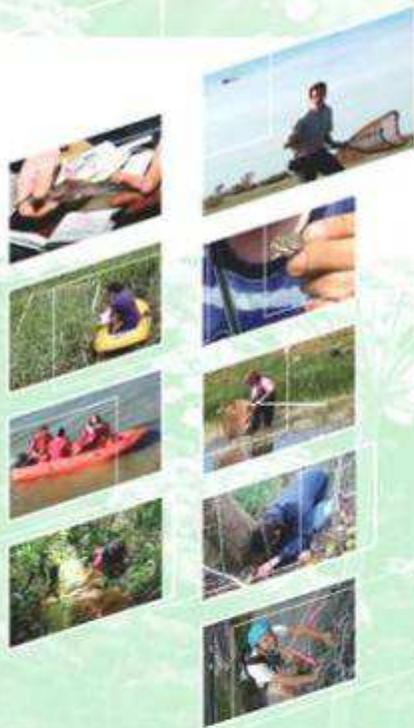
- Les contrats Natura 2000
- Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt)
- La charte Natura 2000



Discussion en ateliers de travail



Validation par le comité de pilotage



Les outils pour réaliser des actions en  
faveur des espèces sur le site  
- sur la base d'un **engagement volontaire** -

**Mesures de toute nature, dont les  
mesures contractuelles de gestion :**  
**Les contrats Natura 2000**

- Contrats agricoles (MAEt)
- Contrats forestiers
- Contrats non agricole – non forestier

→ donne droit à une contrepartie financière et à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

**Mesures de suivis et inventaires  
complémentaires, mesures de  
communication...**

**La charte du site Natura 2000**

**= Outil d'adhésion au Document  
d'objectifs**

- Engagements de l'ordre des bonnes pratiques
- Recommandations

→ donne droit à une exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou à des aides publiques (forêt)

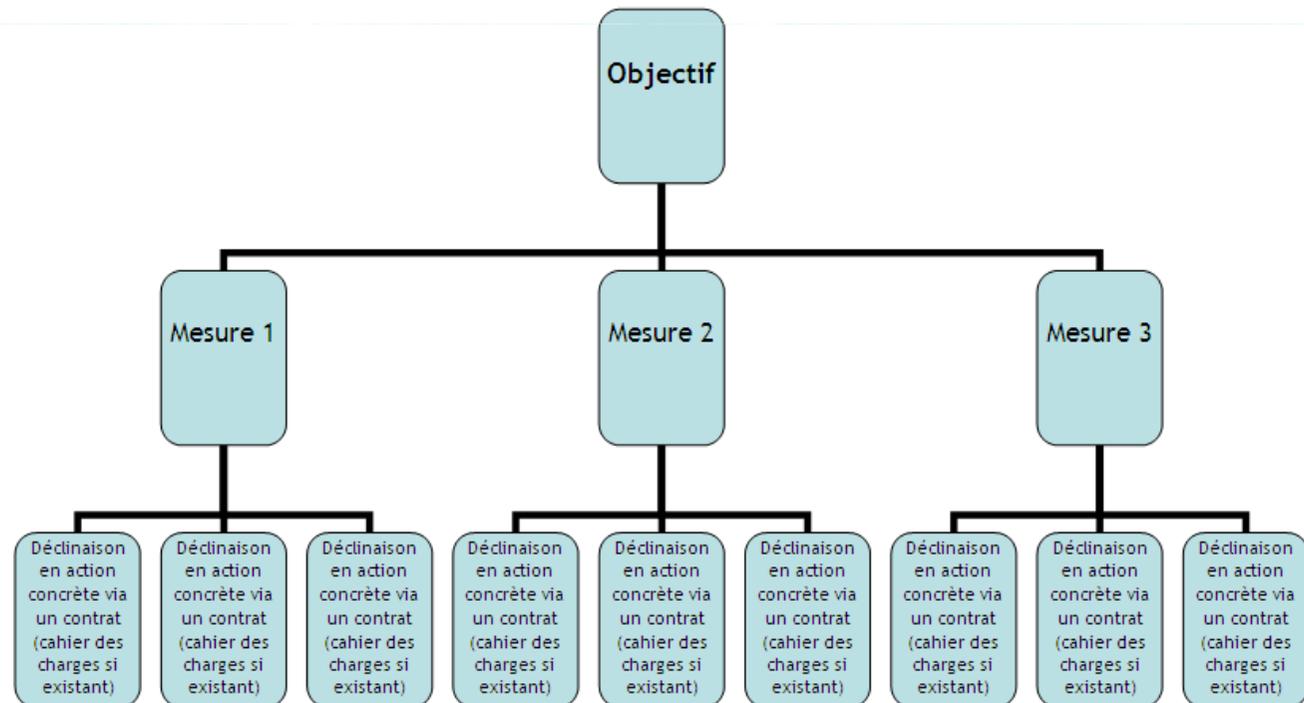
→ n'entraîne pas de surcout de gestion pour les adhérents



**Recherche de coordination entre les contrats et la charte.**

## Les fiches mesures

Programme d'actions construit sur la base de **fiches mesures thématiques** qui regroupent les différents contrats envisageables pour répondre à une même problématique. Renvoient à des **cahiers des charges types**



## Les fiches mesures

Quatre thématiques abordées :  
Thématique 1 : Animation (AN)  
Thématique 2 : Gestion des habitats (GH)  
Thématique 3 : Suivis et Amélioration des connaissances (SC)  
Thématique 4 : Communication et Sensibilisation (CS)

+ une thématique particulière au SIC : Mesure administrative, correspondant à un ajustement du périmètre du site Natura 2000

# Programme d'actions du SIC

## Intitulés des fiches mesures



GH 1 : Gestion des boisements en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire

GH 2 : Gestion et aménagement des milieux aquatiques et de leurs berges

GH 3 : Adaptation des pratiques agricoles en faveur des habitats et espèces aquatiques d'intérêt communautaire

GH 4 : Gestion et récréation de milieux humides

GH 5 : Entretien et réouverture des pelouses d'intérêt communautaire

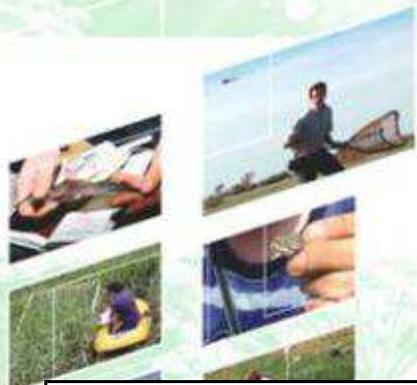
GH 6 : Entretien et récréation d'espaces prairiaux en faveur des chiroptères

GH 7 : Amélioration de la qualité des milieux agricoles cultivés

SC : Etudes et suivis scientifiques

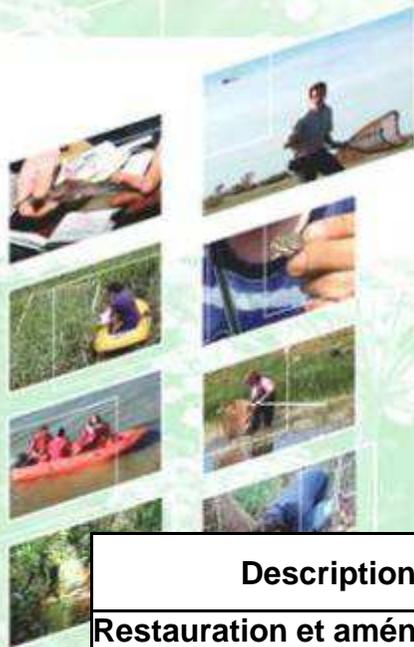
CS : Communication et sensibilisation

AD\_01 : Ajustement du périmètre du SIC



<b>Action GH1</b>	<b>Gestion des boisements en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°1 : Maintenir voire améliorer la qualité des habitats forestiers	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Pratiquer une gestion favorable au maintien des boisements alluviaux d'intérêt communautaire - Maintenir des secteurs présentant d'importantes quantités de bois mort	

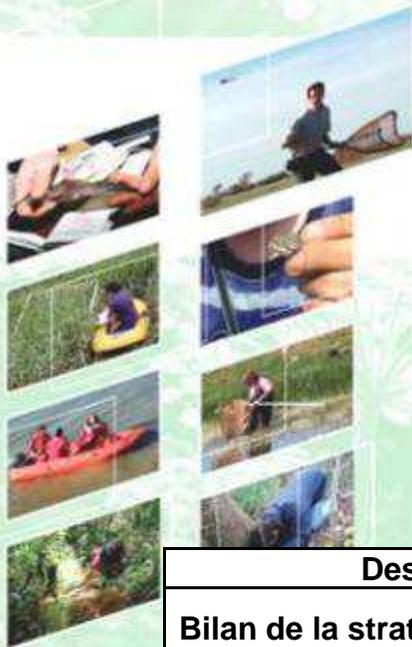
<b>Description des opérations possibles</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Régénérations dirigées</b></p> <p>Assistance au renouvellement des peuplements de forêts alluviales (dégagements de taches de semis acquis, lutte mécanique contre les espèces concurrentes voire plantations)</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22703: Mise en œuvre de régénérations dirigées</b></p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Elimination d'espèces indésirables</b></p> <p>Coupe, broyage ou dévitalisation par annellation des sujets d'espèces indésirables.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b></p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Développement de bois sénescents</b></p> <p>Développement du bois sénescents, soit sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlots</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (sous-action 1 ou 2)</b></p>	<b>A définir</b>
<p><b>Débardage à cheval</b></p> <p>Limitation de l'impact des travaux forestiers sur les sols et les milieux sensibles</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22713 (Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats) : « Débardage à cheval »</b></p>	<b>A définir</b>



<b>Action GH2</b>	<b>Gestion et aménagement des milieux aquatiques et de leurs berges</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°2 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques et des berges	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir voire restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique de l'hydrosystème, habitat d'espèces d'intérêt communautaire - Maintenir et entretenir les habitats aquatiques d'intérêt communautaire - Restaurer les continuités écologiques et le transit sédimentaire - Maintenir et entretenir les ripisylves	

<b>Description des opérations possibles</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b></p> <p><u>Opérations de restauration</u></p> <p>Opérations possibles : recreusement, terrassement, fixation ou enlèvement de certains encombres , remise en lumière par élagage et coupe de certains arbres.</p> <p><u>Opérations de gestion</u></p> <p>Maintien de l'ouverture de l'annexe hydraulique en entretenant la végétation aquatique, des berges et la ripisylve qui menacent de la fermer.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Restauration de frayères</b></p> <p>Opérations possibles : curages locaux , rechargements en substrat, décolmatage du substrat...</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32319P : Restauration de frayères</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>

Description des opérations possibles	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Restauration des continuités piscicoles</b></p> <p>Effacement des obstacles ou équipement des ouvrages</p>	<p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p> <p>A32317P : Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières</p>	<p>Sur devis</p>
<p><b>Restauration de la dynamique des cours d'eau</b></p> <p>Actions possibles : diversifications de berges (terrassement, plantations de végétaux héliophytes...), reméandrage, démantèlement d'enrochements ou d'endiguements...</p>	<p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p> <p>A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</p>	<p>Sur devis</p>
<p><b>Elimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b></p> <p>Elimination, ou du moins, limitation des espèces indésirables causant des déséquilibres biologiques mais dont les populations sont encore contrôlables sur le site (Renouée du Japon, Tortue de Floride, écrevisses allochtones...)</p>	<p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</p> <p>A32320P ou R : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>	<p>Sur devis</p>
<p><b>Gestion et entretien des ripisylves</b></p> <p>Mesures possibles : entretien (coupes, débroussaillage), voire plantation d'essences arborées caractéristiques des milieux rivulaires.</p>	<p>MAEt (sur surfaces agricoles)</p> <p>Engagement unitaire : LINEA_03</p>	<p>0,99€/ml/an</p>
	<p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (hors surfaces agricoles)</p> <p>A32311P et R - Restauration ou entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p>	<p>Sur devis</p>
	<p>Contrat Natura 2000 forestier</p> <p>F22706: Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves</p>	<p>Sur devis</p>



<b>Action GH3</b>	<b>Adaptation des pratiques agricoles en faveur des habitats et espèces aquatiques d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°2 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques et des berges	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Restaurer la qualité de l'eau	

<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides (niveau 1 ou 2)</b></p> <p>Deux niveaux de réduction des traitements sont proposés via deux mesures distinctes.</p> <p>Diminution progressive des doses de traitements phytosanitaires (herbicides et non herbicides), assortie d'un bilan annuel des pratiques et de formations des exploitants sur la protection intégrée des cultures.</p>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Combinaison des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_GC1 = CI1 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_14 + PHYTO_15</b></p> <p>Ou</p> <p><b>IF_BASS_GC2 = CI1 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_04 + PHYTO_05</b></p>	<p><b>110 €/ha/an pour IF_BASS_GC1 et 188 €/ha/an pour IF_BASS_GC2 (+186 €/exploitation /an (diagnostic et formation))</b></p>



<b>Action GH4</b>	<b>Gestion et récréation de milieux humides</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°3 : Restaurer et entretenir les milieux humides	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Favoriser l'entretien et la récréation de milieux ouverts à caractère humide (prairies, mégaphorbiaies...) - Maintenir et restaurer les habitats humides abritant le Vertigo de Des Moulins	

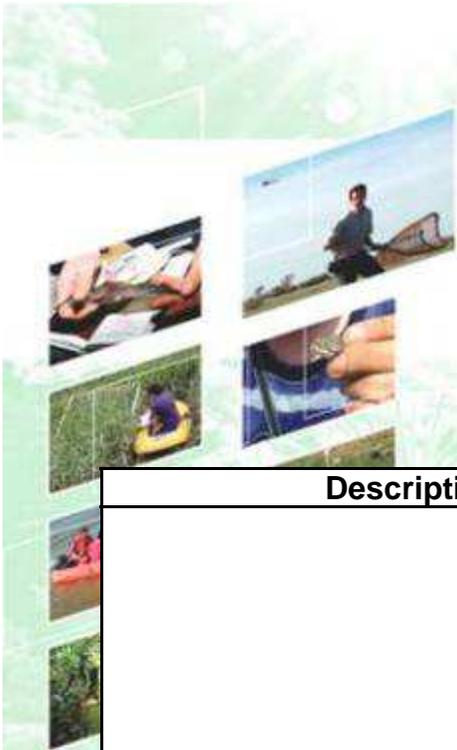
Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Gestion des niveaux d'eau</b></p> <p>Gestion artificielle des niveaux d'eau à l'aide d'ouvrages de petite hydraulique.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32314P : Restauration d'ouvrages de petite hydraulique</b></p> <p><b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 31 juillet</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies de fauche</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 31 juillet.</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE1 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 600€/ha/an</b></p>

<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies pâturées</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE2 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03</b></p>	<p><b>386 €/ha/an</b></p>
<p><b>Réouverture de milieux humides en déprise</b></p> <p>Réouverture de <b>prairies humides et de mégaphorbiaies</b> recolonisées naturellement par les ligneux.</p> <p>Elle passe notamment par des actions de coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, bucheronnage...</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p>En fonction de la colonisation ligneuse sur la parcelle</p> <p><b>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieu ouvert</b></p> <p><b>Ou</b></p> <p><b>A32305R : Chantier d'entretien des milieux par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b></p> <p>Sur les parcelles agricoles, cette mesure prendra la forme de la <b>MAEt IF_BASS_PD1</b> définie par l'<b>engagement unitaire OUVERT01</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Gestion très extensive des espaces prairiaux <u>non agricoles</u></b></p> <p><u>Fauche</u></p> <p>Une fauche tardive annuelle (après le 31 juillet), avec exportation des produits de coupe.</p> <p><u>Pâturage</u></p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <p><b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (obligation de souscrire également A32303R)</b></p> <p><b>A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>

<p><b>Gestion des milieux humides abritant le Vertigo de Des Moulins</b></p> <p>Actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de l'ouverture des milieux humides à végétation herbacée par pâturage extensif ou par fauche exportatrice</li> <li>- Restauration de milieux humides pionniers par décapage ou étrépage sur placettes</li> <li>- Restauration et gestion d'ouvrages de petite hydraulique afin de maintenir des zones en eaux sur certains secteurs</li> <li>- Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</li> <li>- Entretien de mares ou plans d'eau</li> </ul>	<p><b>Contrats Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><u>Entretien du caractère ouvert des milieux humides abritant l'espèce</u></p> <p><b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <p><b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (obligation de souscrire également A32303R)</b></p> <p><b>A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p> <p><b>A32309R : Entretien de mares</b></p> <p><u>Restauration d'habitats favorables à l'espèce</u></p> <p><b>A32307P : Restauration de milieux humides pionniers par décapage ou étrépage sur placettes</b></p> <p><b>A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b></p> <p><u>Gestion des niveaux d'eau</u></p> <p><b>A32314P : Restauration d'ouvrages de petite hydraulique</b></p> <p><b>Et/ou</b></p> <p><b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
--	--	-------------------------



<p><b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 1er octobre</b></p> <p>Gestion très extensive des <b>mégaphorbiaies</b> situées au sein des <u>surfaces agricoles</u></p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE5 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 450€/ha/an</b></p>
<p><b>Restauration et maintien de mégaphorbiaies en milieu forestier</b></p> <p>Travaux d'ouverture ou de maintien de clairières dans des zones accueillant, ou susceptible d'accueillir des mégaphorbiaies.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22701 : Création ou rétablissement de clairières</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>



<b>Action GH5</b>	<b>Entretien et réouverture des pelouses d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir et restaurer les pelouses sèches - Maintenir et restaurer les pelouses maigres de fauche	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Réouverture de pelouses colonisées par les ligneux</b></p> <p>Réouverture de pelouses recolonisées naturellement (ou du fait de plantations) par les ligneux.</p> <p>Actions possibles : coupe d'arbres (défrichage), abattage des végétaux ligneux...</p> <p>Des mesures de gestion devront être prévues afin d'assurer la pérennité de la mesure. Celles-ci passeront par la mise en place de <b>fauche</b> ou de <b>pâturage</b>.</p>	<p><b>Contrats Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieu ouvert</b></p> <p><b>A32305R : Chantier d'entretien des milieux par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b></p> <p>Dans le prolongement de cette mesure, des actions de gestion pourront également être proposées</p> <p><b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <p><b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <p><b>A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>



**Restauration et maintien de milieux ouverts présents en mosaïque en milieu forestier**

Travaux d'ouverture ou de maintien de clairières dans des zones accueillant, ou susceptibles d'accueillir des pelouses sèches.

**Contrat Natura 2000 forestier**

**F22701 : Création ou rétablissement de clairières**

**Sur devis**



<b>Action GH6</b>	<b>Entretien et recréation d'espaces prairiaux en faveur des chiroptères</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir et recréer des zones prairiales en adaptant les pratiques en faveur de la faune	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b> Gestion très extensive des <b>prairies de fauche</b> . Modalité de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 31 juillet</b></li> </ul>	<b>MAEt :</b> Association des engagements unitaires suivants : <b>IF_BASS_HE3 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b>	<b>Plafonnée à 450€/ha/an</b>
<b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b> Gestion extensive des <b>prairies pâturées</b> . Modalité de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence de fertilisation</b></li> </ul>	<b>MAEt :</b> Association des engagements unitaires suivants : <b>IF_BASS_HE4 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03</b>	<b>228 €/ha/an</b>

**Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 31 juillet**

Mesure visant à convertir des espaces de cultures en **prairies de fauche** et à en assurer une gestion très extensive.

Modalité de gestion :

- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;**
- **Absence de fertilisation ;**
- **Retard de fauche au 31 juillet**

**MAEt :**

Association des engagements unitaires suivants :

**IF\_BASS\_HE1 = COUVER06 +  
SOCLEH01 + HERBE\_01 +  
HERBE\_03 + HERBE\_06**

**Plafonnée à  
600€/ha/an**

**Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique**

Mesure visant à convertir des espaces de cultures en **prairies pâturées** et à en assurer une gestion sans fertilisation

Modalité de gestion :

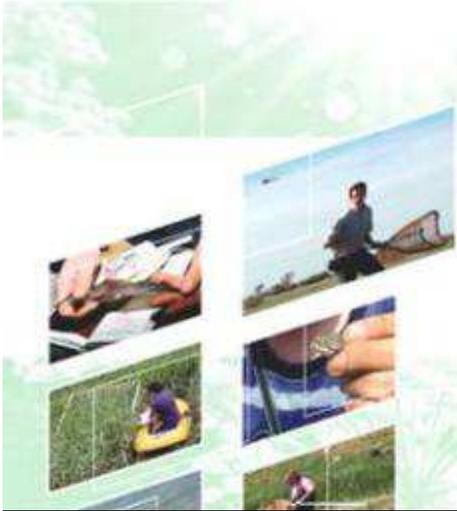
- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;**
- **Absence de fertilisation**

**MAEt :**

Association des engagements unitaires suivants :

**IF\_BASS\_HE2 = COUVER06 +  
SOCLEH01 + HERBE\_01 +  
HERBE\_03**

**386 €/ha/an**



<b>Action GH7</b>	<b>Amélioration de la qualité des milieux agricoles cultivés</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...) ; - Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) ; - Limiter les traitements phytosanitaires	

<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<b>Entretien de haies localisées de manière pertinente d'un côté</b>  Modalité de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du nombre et de la fréquence des tailles requis (2 au total, en 5 ans dont <b>une au cours des 3 premières années</b> du contrat)</li> <li>• Interventions du 15 septembre au 31 mars</li> <li>• Absence de traitement phytosanitaire,</li> <li>• Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (coupe à disque plutôt que les épareuses pour les branches de diamètre &gt; 3 cm)</li> </ul>	<b>MAEt :</b>  <b>LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente</b>	<b>0,19 €/ml/an</b>
<b>Entretien de haies localisées de manière pertinente des 2 côtés</b>  Idem	<b>MAEt :</b>  <b>LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente</b>	<b>0,34 €/ml/an</b>
<b>Plantation de haies</b>	<b>Plan Végétal Environnement</b>	<b>Précisées dans l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2010 relatif au Plan Végétal Environnement</b>

### **Création et entretien de bandes refuges pour la faune**

Mise en place et gestion de bandes enherbées au sein des espaces de grandes cultures, ayant pour vocation d'offrir des zones de refuge et d'alimentation pour l'avifaune, allant au-delà de celles elles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires (BCAE, Directive nitrate).

Modalité de mise en place et de gestion :

- Respect d'une largeur minimale de 5 m et maximale de 20 m pour chaque Zone de Régulation Ecologique ;
- Implantation **entre 2 parcelles culturales** contiguës ou en **rupture de parcelles culturales**, de manière à ce que la taille des parcelles culturales n'excède pas **15 ha** au maximum ;
- Implantation dans la **continuité d'autres éléments du paysage** (haies, talus, fossés, lisières de bois et bosquets, ...) ;
- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges)**
- Récolte proscrite ;
- Absence de fertilisation et d'apports de phytosanitaires ;
- **Absence d'intervention mécanique du 1er mars au 31 juillet**

**MAEt :**

**COUVER05: Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique**

**392 €/ha/an**



### **Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique**

Mise en place de couvert correspondant spécifiquement aux exigences écologiques des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Modalité de gestion :

- Taille minimale de la parcelle engagée : **10 ares (minimum 10 m de large)**
- **Respect des couverts autorisés sur 100% de la parcelle engagée (cf. Cahier des charges)**
- Récolte proscrite ;
- Absence de fertilisation et d'apports de phytosanitaires ;
- **Absence d'intervention mécanique du 1er avril au 15 janvier de l'année suivante**

**MAEt :**

**COUVER07: Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique**

**548 €/ha/an**



### Amélioration des couverts en gel

Mesure visant à l'amélioration de l'utilisation du gel en termes d'entretien, de localisation et de choix des espèces à implanter, en faveur des espèces d'intérêt communautaire.

espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Modalité de gestion :

- Taille minimale de la parcelle engagée : **10 ares (ou bande enherbée de 10 m de large minimum)**
- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges)**
- Récolte proscrite ;
- Absence de fertilisation et d'apports de phytosanitaires ;
- **Absence d'intervention mécanique du 1er mars au 31 juillet**

MAEt :

**COUVER08 : Amélioration d'un couvert déclaré en gel**

**126 €/ha/an**



<b>Action SC</b>	<b>Etudes et suivis scientifiques</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 6 : Améliorer les connaissances scientifiques	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire - Améliorer les connaissances relatives à la faune d'intérêt communautaire	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Hors dispositif Natura 2000	Financements extérieurs à mobiliser
Suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces de mollusques d'intérêt communautaire		
Suivi des populations de Cuivré des marais		
Etude approfondie des espèces de poissons d'intérêt communautaire		
Etude approfondie des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire		
Suivi de la qualité de l'eau		
Etude hydrogéologique globale		

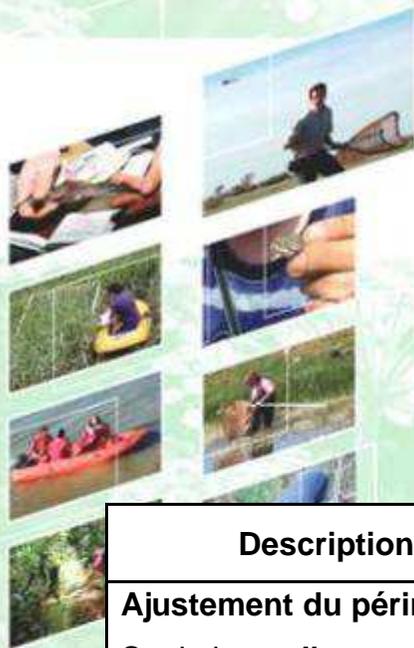


<b>Action CS</b>	<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°8 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site - Maîtriser la fréquentation du site	

<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<b>Création d'un groupe de travail « Communication autour de la démarche Natura 2000 »</b>	<b>Animation du site</b>	-
<b>Installation de panneaux d'information afin de limiter l'impact des usagers du site sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>Contrat Natura 2000 forestier (en milieu boisé)</b> <b>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt (<u>à combiner obligatoirement avec un autre contrat forestier</u>)</b> Ou <b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (autres milieux)</b> <b>A32326P: Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (<u>à combiner obligatoirement avec un autre contrat Natura 2000</u>)</b>	<b>Sur devis</b>

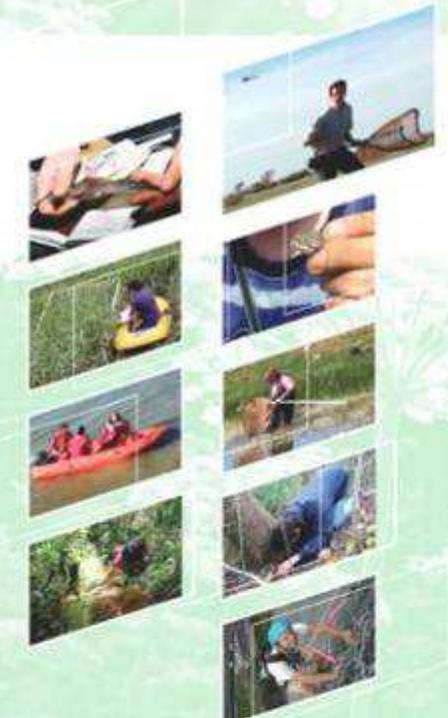


<b>Conception et diffusion d'un bulletin d'information</b>	Animation	<b>Financements extérieurs à mobiliser</b>
<b>Conception et réalisation d'animations nature</b>	Animation + financements propres (ANVL, AGRENABA...)	-
<b>Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats et espèces sensibles</b>	Animation	<b>Financements extérieurs à mobiliser</b>



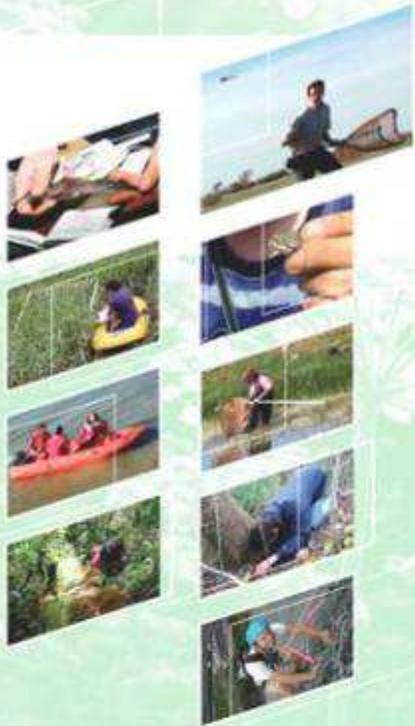
<b>Action AD_01</b>	<b>Ajustement du périmètre du site</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°5 : Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Ajuster le périmètre du site en intégrant notamment le site de présence des espèces de mollusques et de poissons d'intérêt communautaire	

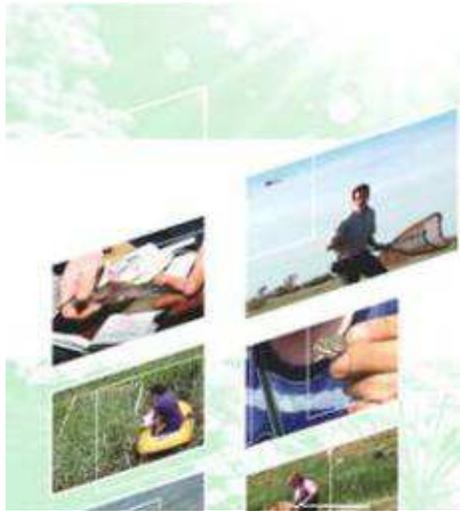
<b>Description des opérations possibles</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Ajustement du périmètre</b></p> <p>Sur la base <b>d'arguments scientifiques</b> et en tenant compte du <b>contexte socio-économique</b>, intégration au site de la présence de la <b>Planorbe naine</b> (unique site connu à l'échelle du bassin versant de la Seine), de plusieurs sites accueillant le <b>Vertigo de Des Moulins</b>, et des tronçons de cours d'eau favorables aux espèces de <b>poissons</b> d'intérêt communautaire.</p> <p>Cet ajustement du périmètre ne pourra néanmoins être conduit qu'après avoir réalisé l'ensemble des <b>études scientifiques complémentaires</b> nécessaires</p>	Mesure administrative	-



# Programme d'actions de la ZPS

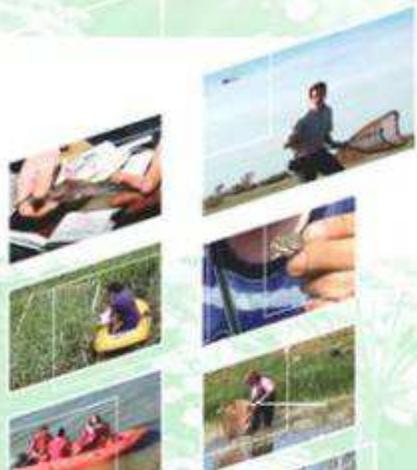
## Intitulés des fiches mesures

- 
- GH 1 : Maintien et développement des haies
  - GH 2 : Conversion et amélioration des couverts en grandes cultures en faveur de l'avifaune
  - GH 3 : Gestion des boisements en faveur de l'avifaune
  - GH 4 : Restauration et entretien de prairies humides
  - GH 5 : Entretien de milieux humides
  - GH 6 : Gestion et restauration des habitats d'espèces liés aux cours d'eau et plans d'eau ainsi qu'à leurs berges
  - GH 7 : Aménagement et gestion de sites de nidification
  - GH 8 : Gestion des pelouses et prairies mésophiles en faveur de l'avifaune
  - SC : Etudes et suivis scientifiques
  - CS : Communication et sensibilisation



<b>Action GH1</b>	<b>Maintien et développement des haies</b>	Priorité <b>2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif n° 1 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune</li> <li>- Objectif n° 4 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux ouverts non cultivés pour l'avifaune</li> </ul>	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage</li> </ul>	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<b>Entretien de haies localisées de manière pertinente d'un côté</b>  Modalité de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du nombre et de la fréquence des tailles requis (2 au total, en 5 ans dont <b>une au cours des 3 premières années</b> du contrat)</li> <li>• Interventions du 15 septembre au 31 mars</li> <li>• Absence de traitement phytosanitaire,</li> <li>• Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (coupe à disque plutôt que les épareuses pour les branches de diamètre &gt; 3 cm)</li> </ul>	MAEt :  <b>LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente</b>	<b>0,19 €/ml/an</b>
<b>Entretien de haies localisées de manière pertinente des 2 côtés</b>  Idem	MAEt :  <b>LINEA_01 : entretien de haies localisées de manière pertinente</b>	<b>0,34 €/ml/an</b>
<b>Plantation de haies</b>	<b>Plan Végétal Environnement</b>	<b>Précisées dans l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2010 relatif au Plan Végétal Environnement</b>



<b>Action GH2</b>	<b>Conversion et amélioration des couverts en grandes cultures en faveur de l'avifaune</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 1 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Développer les couverts favorables à la faune	

<b>Description des opérations</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<b>Création et entretien de bandes refuges pour la faune</b>	<b>MAEt : COUVER05: Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique</b>	<b>392 €/ha/an</b>
<b>Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique</b>	<b>MAEt : COUVER07: Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique</b>	<b>548 €/ha/an</b>
<b>Amélioration des couverts en gel</b>	<b>MAEt : COUVER08 : Amélioration d'un couvert déclaré en gel</b>	<b>126 €/ha/an</b>

<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 31 juillet</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies de fauche</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 31 juillet.</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASSPA_HE1 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 600€/ha/an</b></p>
<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies pâturées</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASSPA_HE2 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03</b></p>	<p><b>386 €/ha/an</b></p>
<p><b>Bilan de la stratégie de protection des cultures combiné à une réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides et de traitements phytosanitaires hors herbicides (niveau 1 ou 2)</b></p>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Combinaison des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASSPA_GC1 = CI1 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_14 + PHYTO_15</b></p> <p>Ou</p> <p><b>IF_BASSPA_GC2 = CI1 + CI4 + PHYTO_01 + PHYTO_04 + PHYTO_05</b></p>	<p><b>110 €/ha/an pour IF_BASS_GC1 et 188 €/ha/an pour IF_BASS_GC2 (+186 €/exploitation/an (diagnostic et formation))</b></p>



<b>Action GH3</b>	<b>Gestion des boisements en faveur de l'avifaune</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 2 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des boisements pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir des secteurs présentant d'importantes quantités de bois mort - Préserver les sites de nidification des espèces sensibles	

<b>Description des opérations possibles</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Développement des bois sénescents</b></p> <p>Développement du bois sénescents, soit sous la forme d'arbres disséminés dans le peuplement, soit sous la forme d'îlots</p>	<p>Contrat Natura 2000 forestier</p> <p><b>F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (sous-action 1 ou 2)</b></p>	<p><b>A définir</b></p> <p><b>Cf. cahier des charges</b></p>
<p><b>Mise en défens des héronnières soumises à dérangement, abritant des espèces d'intérêt communautaire</b></p> <p>Actions possibles : pose de barrières ou creusement de fossés pour interdire l'accès de sites jugés sensibles (héronnières par exemple) au public ou aux véhicules motorisés...</p>	<p>Contrat Natura 2000 forestier</p> <p><b>F22710 : Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>



<b>Action GH4</b>	<b>Restauration et entretien de prairies humides</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 3 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux aquatiques et humides pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Favoriser la recréation de prairies inondables	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Gestion des niveaux d'eau</b></p> <p>Gestion artificielle des niveaux d'eau à l'aide d'ouvrages de petite hydraulique.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32314P : Restauration d'ouvrages de petite hydraulique</b></p> <p><b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 31 juillet</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies de fauche</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 31 juillet.</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASSPA_HE1 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 600€/ha/an</b></p>

<p><b>Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b></p> <p>Mesure visant à convertir des espaces de cultures en <b>prairies pâturées</b> et à en assurer une gestion très extensive.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;</b></li> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASSPA_HE2 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03</b></p>	<p><b>386 €/ha/an</b></p>
<p><b>Réouverture de milieux humides en déprise</b></p> <p>Réouverture de <b>prairies humides et de mégaphorbiaies</b> recolonisées naturellement par les ligneux.</p> <p>Elle passe notamment par des actions de coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, bucheronnage...</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p>En fonction de la colonisation ligneuse sur la parcelle</p> <p><b>A32301P : Chantier lourd de restauration de milieu ouvert</b></p> <p><b>Ou</b></p> <p><b>A32305R : Chantier d'entretien des milieux par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Gestion très extensive des espaces prairiaux <u>non agricoles</u></b></p> <p><u>Fauche</u></p> <p>Une fauche tardive annuelle (après le 31 juillet), avec exportation des produits de coupe.</p> <p><u>Pâturage</u></p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <p><b>A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (obligation de souscrire également A32303R)</b></p> <p><b>A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p>	<p><b>219 €/ha/an</b></p> <p><b>Sur devis</b></p>

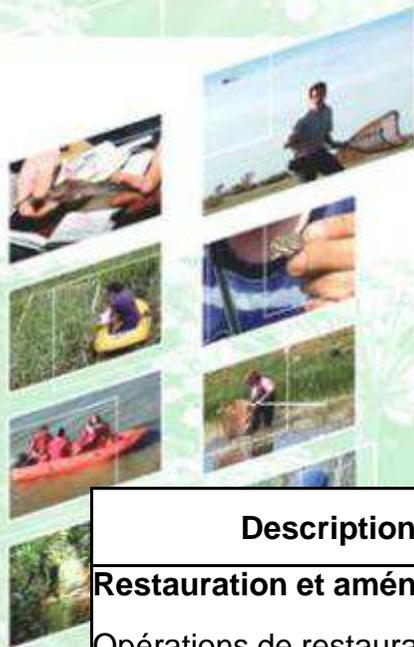


<p><b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 1er octobre</b></p> <p>Gestion très extensive des <b>mégaphorbiaies</b> situées au sein des <b>surfaces agricoles</b></p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li><li>• <b>Retard de fauche au 1<sup>er</sup> octobre</b></li></ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE5 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 450€/ha/an</b></p>
---	--	--------------------------------------



<b>Action GH5</b>	<b>Entretien et récréation de milieux humides</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 3 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux aquatiques et humides pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Favoriser l'entretien voire la récréation de milieux humides (roselières, haut-fond...)	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Gestion des niveaux d'eau</b></p> <p>Gestion artificielle des niveaux d'eau à l'aide d'ouvrages de petite hydraulique.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32314P : Restauration d'ouvrages de petite hydraulique</b></p> <p><b>A32314R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique</b></p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Débroussaillage, coupe des ligneux et décapage au sein des roselières</b></p> <p>Elimination locale des ligneux (bucheronnage, dessouchage...) sur les secteurs de roselières en cours d'embroussaillage.</p> <p>Sur les secteurs soumis à un atterrissement, actions possibles de décapage du sol.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32307P : Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides</b></p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Entretien des roselières</b></p> <p>Faucardage permettant notamment la restauration, le rajeunissement ou l'entretien des roselières, pour ralentir l'atterrissement et réduire l'invasion par les ligneux.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32310R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles</b></p>	<b>Sur devis</b>



<b>Action GH6</b>	<b>Gestion et restauration des habitats d'espèces liés aux cours d'eau et plans d'eau ainsi qu'à leurs berges</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif n° 2 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des boisements pour l'avifaune</li> <li>- Objectif n° 3 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux aquatiques et humides pour l'avifaune</li> </ul>	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir voire restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique de l'hydrosystème</li> <li>- Maintenir et entretenir les ripisylves</li> </ul>	

<b>Description des opérations possibles</b>	<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Montant des aides</b>
<p><b>Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b></p> <p><u>Opérations de restauration</u></p> <p>Opérations possibles : recreusement, terrassement, fixation ou enlèvement de certains encombres , remise en lumière par élagage et coupe de certains arbres.</p> <p><u>Opérations de gestion</u></p> <p>Maintien de l'ouverture de l'annexe hydraulique en entretenant la végétation aquatique, des berges et la ripisylve qui menacent de la fermer.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32315P : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
<p><b>Restauration de la dynamique des cours d'eau</b></p> <p>Actions possibles : diversifications de berges (terrassement, plantations de végétaux héliophytes...), reméandrage, démantèlement d'enrochements ou d'endigements...</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier</b></p> <p><b>A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>



<p><b>Gestion et entretien des ripisylves</b></p> <p>Mesures possibles : entretien (coupes, débroussaillage), voire plantation d'essences arborées caractéristiques des milieux rivulaires.</p>	<p><b>MAEt (sur surfaces agricoles)</b></p> <p><b>Engagement unitaire : LINEA_03</b></p>	<p><b>0,99€/ml/an</b></p>
	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (hors surfaces agricoles)</b></p> <p><b>A32311P et R - Restauration ou entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>
	<p><b>Contrat Natura 2000 forestier</b></p> <p><b>F22706: Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves</b></p>	<p><b>Sur devis</b></p>



<b>Action GH7</b>	<b>Aménagement et gestion de sites de nidification</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°3 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux aquatiques et humides pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Aménager et entretenir des sites de nidifications pour les colonies de laridés (sternes et mouettes) - Assurer la tranquillité des sites de reproduction et de repos	

<p><b>Entretien des îlots de nidification des laridés</b></p> <p>Actions possibles : enlèvement de la végétation, en particulier ligneuse (bucheronnage, dessouchage...), scarification des îlots (griffage de la couche superficielle du sol, permettant de ralentir la colonisation ligneuse), dans le but de conserver une surface maximale de sol à nu.</p> <p>Cet entretien sera conduit de façon récurrente, avec une fréquence d'intervention à adapter à la vitesse de colonisation ligneuse.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (hors surfaces agricoles)</b></p> <p><b>A32318P : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires</b></p> <p>Entretien récurrent : <b>A32327P</b> (Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats) et dénommé « <b>Entretien régulier des îlots de nidification des laridés</b> »</p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Mise en place de radeaux artificiels pour la nidification des laridés</b></p> <p>Mise en place à prévoir uniquement lorsque la constitution ou l'entretien d'îlots ne pourra être envisagée.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (hors surfaces agricoles)</b></p> <p><b>A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</b></p>	<b>Sur devis</b>
<p><b>Mise en défens des sites de nidification des laridés</b></p> <p>Actions possibles : pose de barrières ou creusement de fossés pour interdire l'accès de sites jugés sensibles.</p>	<p><b>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (hors surfaces agricoles)</b></p> <p><b>A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</b></p>	<b>Sur devis</b>



<b>Action GH8</b>	<b>Gestion des pelouses et prairies mésophiles en faveur de l'avifaune</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n° 4 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux ouverts non cultivés pour l'avifaune	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Maintenir les zones prairiales en adaptant les pratiques en faveur de l'avifaune - Maintenir l'équilibre entre zones arbustives et herbacées sur les pelouses	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
<p><b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b></p> <p>Gestion très extensive des <b>prairies de fauche</b>.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence de fertilisation ;</b></li> <li>• <b>Retard de fauche au 31 juillet</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE3 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06</b></p>	<p><b>Plafonnée à 450€/ha/an</b></p>
<p><b>Entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique</b></p> <p>Gestion extensive des <b>prairies pâturées</b>.</p> <p>Modalité de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Absence de fertilisation</b></li> </ul>	<p><b>MAEt :</b></p> <p>Association des engagements unitaires suivants :</p> <p><b>IF_BASS_HE4 = SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03</b></p>	<p><b>228 €/ha/an</b></p>

**Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique et retard de fauche au 31 juillet**

Mesure visant à convertir des espaces de cultures en **prairies de fauche** et à en assurer une gestion très extensive.

Modalité de gestion :

- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;**
- **Absence de fertilisation ;**
- **Retard de fauche au 31 juillet**

**MAEt :**

Association des engagements unitaires suivants :

**IF\_BASS\_HE1 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE\_01 + HERBE\_03 + HERBE\_06**

**Plafonnée à 600€/ha/an**

**Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation minérale et organique**

Mesure visant à convertir des espaces de cultures en **prairies pâturées** et à en assurer une gestion sans fertilisation

Modalité de gestion :

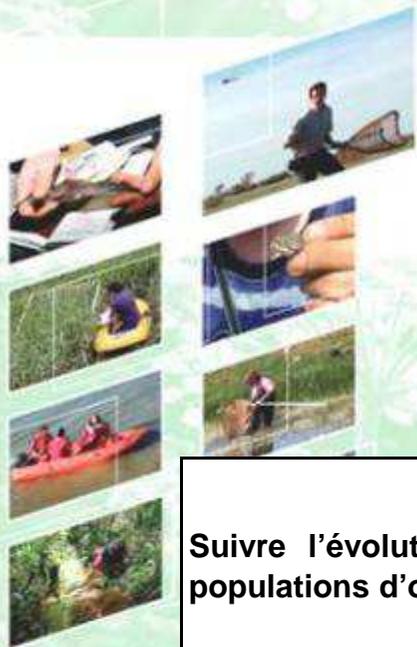
- **Respect des couverts autorisés (cf. Cahier des charges) ;**
- **Absence de fertilisation**

**MAEt :**

Association des engagements unitaires suivants :

**IF\_BASS\_HE2 = COUVER06 + SOCLEH01 + HERBE\_01 + HERBE\_03**

**386 €/ha/an**



<b>Action SC</b>	<b>Etudes et suivis scientifiques</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>Objectif(s) de développement durable</b>	- Objectif n°5 : Améliorer les connaissances scientifiques	
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	- Suivre les populations des espèces d'intérêt communautaire - Améliorer les connaissances relatives à la faune d'intérêt communautaire	

<b>Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations d'oiseaux</b>	Hors dispositif Natura 2000	<b>Financements extérieurs à mobiliser</b>
<b>Cartographier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire au sein des entités identifiées lors du diagnostic</b>		
<b>Améliorer les connaissances sur les espèces peu connues</b>		



Action CS	Communication et sensibilisation	Priorité 1
Objectif(s) de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif n°1 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune</li> <li>- Objectif n°8 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux</li> </ul>	
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les pratiques agricoles en faveur des espèces nicheuses d'intérêt communautaire (périodes d'intervention, traitements...)</li> <li>- Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site</li> <li>- Maîtriser la fréquentation des secteurs sensibles</li> </ul>	

Description des opérations	Modalité de mise en œuvre	Montant des aides
Création d'un groupe de travail « Communication autour de la démarche Natura 2000 »	Animation du site	-
Installation de panneaux d'information afin de limiter l'impact des usagers du site sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	<p>Contrat Natura 2000 forestier (en milieu boisé)</p> <p><b>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt (à combiner obligatoirement avec un autre contrat forestier)</b></p> <p>Ou</p> <p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier (autres milieux)</p> <p><b>A32326P: Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (à combiner obligatoirement avec un autre contrat Natura 2000)</b></p>	Sur devis



<b>Conception et diffusion d'un bulletin d'information</b>	Animation	<b>Financements extérieurs à mobiliser</b>
<b>Conception et réalisation d'animations nature</b>	Animation + financements propres (ANVL, AGRENABA...)	-
<b>Réalisation d'un dépliant de rappel de la réglementation en vigueur et de recommandations pour la préservation des habitats et espèces sensibles</b>	Animation	<b>Financements extérieurs à mobiliser</b>
<b>Sensibilisation des agriculteurs en vue d'ajuster les pratiques en faveur de l'avifaune</b>	Hors dispositif Natura 2000/Animation	<b>Inclus dans les actions de la structure animatrice</b>

# Charte Natura 2000

## Portée générale

### Engagements

#### **Descriptif**

#### **Points de contrôle**

Autoriser l'accès à la structure animatrice ou à toute personne mandatée par celle-ci, pour réaliser des suivis dans le cadre de la démarche Natura 2000 (inventaires naturalistes, évaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces, mise à jour de la cartographie des habitats,...). Le propriétaire ou ayant-droit sera averti du passage des experts, de leur identité et de la nature de leurs investigations au moins deux semaines à l'avance et sera systématiquement destinataire des résultats obtenus.

Absence de problèmes d'accès pour la structure animatrice

Informers les mandataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements et recommandations de la charte

Vérifications administratives

Ne pas drainer les sols par la création de nouveaux aménagements conduisant à une modification artificielle du régime hydraulique (Uniquement sur le SIC)

Contrôle sur place

Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales invasives potentielles ou avérées (cf. Annexe 3) et signaler à l'animateur l'apparition de toute nouvelle espèce invasive observée. Un état des lieux initial des parcelles concernées sera réalisé avec l'opérateur et annexé à la Charte au moment de la signature.

Contrôle sur place

## Engagements (suite)

### **Descriptif**

Ne pas détruire intentionnellement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire connus, identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées dans la Charte. En ce sens, le signataire, s'engage à s'informer, auprès de la structure animatrice, de la présence, sur les parcelles à contractualiser, d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire.

Soumettre tout nouveau projet de circuit ou sentier de randonnée à l'avis de l'animateur du site, ceci afin d'éviter les afflux de public sur les zones sensibles (habitats fragiles, espèces sensibles au dérangement...)

Ne pas pratiquer ni autoriser la circulation à des fins de loisirs de véhicules à moteurs (quads, moto tout terrain, 4X4, etc.) sur les parcelles engagées, en-dehors des chemins publics ou privés ouverts à la circulation. Les pratiques constatées sur les parcelles engagées mais ne relevant pas du fait du signataire ne remettent pas en cause les engagements signés.

### **Points de contrôle**

Vérification sur place de la non destruction des habitats et des espèces

Avis de l'animateur sur les itinéraires nouvellement créés

Vérification sur place de l'absence de pratiques pouvant conduire à des dégradations

### **Recommandations**

- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels.
- Ne pas déposer de rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire
- Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine.
- S'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces.
- Privilégier les interventions hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Limiter l'utilisation de produit phyto pharmaceutiques, sur les parcelles non agricoles mais également sur l'ensemble des jardins, parcs publics, espaces d'agrément...
- Ne pas drainer les sols par la création de nouveaux aménagements conduisant à une modification artificielle du régime hydraulique (uniquement sur la ZPS)

# Milieux boisés

## Engagements

### **Descriptif**

Présenter une garantie de gestion durable (code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion, plan simple de gestion ou aménagement forestier) et mettre en cohérence ce document de gestion avec les engagements de la charte au plus tard au renouvellement de celui-ci.

Les coupes devront être réalisées de façon à maintenir au moins 15 % des arbres en place. Les arbres maintenus correspondront :

- à de beaux sujets d'espèces caractéristiques des boisements alluviaux (Frêne commun, Chêne pédonculé, Aulne glutineux) ;
- aux pieds d'Orme lisse (très rare en Ile de France) préalablement mis en évidence par un technicien spécialisé ;
- aux arbres servant de supports à la Vigne sauvage (protégée en Ile de France) ;
- à la végétation arbustive à arborescente présente en périphérie de la zone de coupe envisagée (lisière forestière) ;
- à des bosquets arbustifs à arborescents régulièrement répartis dans l'espace. Ils seront définis et balisés préalablement aux opérations de coupe en concertation avec un technicien spécialisé (gestionnaire de la Réserve Naturelle, milieu associatif, bureau d'études privé...).

Conserver lors des opérations de coupe (hors parcelles de peupleraies) au moins 2 arbres sénescents ou morts par hectare d'un diamètre minimum de 30 cm à une hauteur de 1,30 m et présentant, de préférence, des cavités

En cas de plantations, utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales, en privilégiant les provenances locales (cf. Annexe 4)

Interdire le travail du sol, la fertilisation, l'utilisation de produits phytosanitaires (sauf pour raison sanitaire majeure) et le drainage

### **Points de contrôle**

Existence d'un document de gestion conforme aux objectifs du DOCOB

Etat des lieux avant signature, contrôle sur place

Contrôle sur place, lors des coupes, de la présence des arbres correspondants

Vérification visuelle des plantations

Vérifications sur le terrain



## Recommandations

- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels.
- Ne pas déposer de rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire
- Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine.
- S'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces.
- Privilégier les interventions hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Limiter l'utilisation de produit phyto pharmaceutiques, sur les parcelles non agricoles mais également sur l'ensemble des jardins, parcs publics, espaces d'agrément...

# Ripisylves

## Engagements

### *Descriptif*

En milieu ouvert, conserver en bon état la végétation des rives, ne pas pratiquer de coupes rases et continues d'un ensemble d'arbres, ni de dessouchages. L'entretien raisonné et le recépage de la strate arbustive restent permis.

### *Points de contrôle*

Vérification visuelle du maintien des ripisylves

En contexte boisé, conserver les continuités arborées existantes le long des cours d'eau (sur une bande d'une largeur de 5m de part et d'autre du cours d'eau) lors des coupes définitives, sauf en cas de travaux d'entretien/restauration d'habitats ouverts de ripisylves.

Vérification visuelle du maintien des ripisylves

## Recommandations

- Rechercher une diversification des classes d'âge et des essences végétales présentes, en favorisant les espèces locales
- Maintenir les arbres morts, dans la limite de la réglementation en vigueur et des obligations de sécurité.
- Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 mars et le 15 juillet. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation. Une vérification préalable devrait être conduite au préalable pour éviter toute destruction d'individus.

# Milieux aquatiques et humides

## Engagements

### *Descriptif*

### *Points de contrôle*

Ne pas combler, drainer ni assécher les zones humides. Entretenir les fossés existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » (maintien de la profondeur et de la largeur sans surcreusement), en sollicitant les demandes nécessaires auprès de la DDT du département.

Contrôle sur place

Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats de milieux humides ouverts relevant de la Directive Habitats (prairies humides et mégaphorbiaies notamment).

Contrôle sur place

Ne pas procéder à un travail du sol sur les milieux humides

Contrôle sur place

## Recommandations

- Limiter l'utilisation d'intrant sur les surfaces agricoles à proximité des zones humides
- Limiter au maximum la circulation d'engin sur les zones humides (sauf dans le cas de travaux exceptionnels à visée écologique et ce autorisés par le comité de pilotage)

## Milieux ouverts (prairies, pelouses...)

### Engagements

#### *Descriptif*

#### *Points de contrôle*

Ne planter aucun ligneux sur les landes, les pelouses et les prairies, sauf avis favorable de la structure animatrice (plantation de haies par exemple)

Contrôle sur place

Ne pas réaliser de travail du sol (superficiel ou profond) en dehors des zones cultivées, sauf avis favorable de la structure animatrice

Contrôle sur place

### Recommandations

- Favoriser l'entretien des pelouses et prairies par pâturage extensif ou par fauche tardive avec export.
- Ne pas pratiquer de fauche nocturne
- Entretenir les milieux prairiaux par fauche centrifuge
- Mettre en place des barres d'effarouchements sur le matériel utilisé pour les fauches
- Respecter une hauteur minimale de fauche de 20 cm, compatible avec la préservation des espèces de faune et de flore
- Utiliser une vitesse de fauche réduite, permettant la fuite de la petite faune présente (7 km/h)
- Préférer la fauche au broyage
- Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements
- Ne pas brûler de végétaux au sol, en dehors des opérations prévues dans les cahiers des charges.

# Milieux cultivés

## Engagements

### *Descriptif*

### *Points de contrôle*

Maintenir et entretenir les haies, bosquets ou arbres isolés existants à la date de signature de la charte.

Contrôle sur place

Ne pas combler les mares et points d'eau existant à la date de signature de la charte

Contrôle sur place

Hors parcelle à enjeu de production, réaliser un entretien après le 31 juillet, en maintenant des bandes refuges

Contrôle sur place

## Recommandations

Récolte de cultures et entretien de jachères :

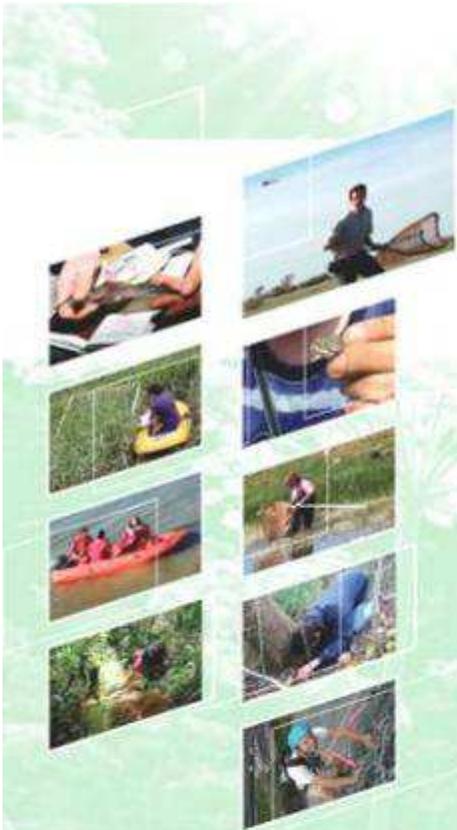
- Intervenir du centre vers l'extérieur des parcelles ;
- Réduire la vitesse de progression des machines notamment en bord de parcelles ;
- Eviter le détournage complet des parcelles ;
- Ajuster les barres de coupe à 15 cm de hauteur, notamment en bords de parcelles ;
- Préférer le fauchage au broyage ;
- Raisonner les traitements phytosanitaires ;
- Favoriser des haies d'une largeur minimale de 1,50 m et composées d'essences variées.

A group of approximately 15 people are seated around a large, light-colored table in a well-lit meeting room. They are engaged in a discussion or presentation. A projector screen at the front of the room displays a slide with text. The room has large windows on the left side, providing natural light. The ceiling is a standard grid with recessed lighting. The overall atmosphere is professional and collaborative.

# Dernières étapes de l'élaboration des DOCOB

# Actions de communication

Rédaction d'un dernier Infosite ayant pour but de présenter, aux acteurs locaux la finalisation des DOCOB et les programmes d'action.



### Etat d'avancement

**Avance vers le pilotage**

Le DOCOB est en cours de finalisation. Les actions de suivi sont en cours de mise en place. Les actions de suivi sont en cours de mise en place.

**Prospections**

Les actions de suivi sont en cours de mise en place. Les actions de suivi sont en cours de mise en place.

**Planification**

Les actions de suivi sont en cours de mise en place. Les actions de suivi sont en cours de mise en place.

**Expérimentation**

Les actions de suivi sont en cours de mise en place. Les actions de suivi sont en cours de mise en place.

**Calendrier et phases de réalisation des DOCOB : deux dossiers mérités en priorité**

Phase	2008	2009	2010	2011
<b>Diagnostic biologique et socio-économique</b>				
<b>Définition des objectifs de conservation et du programme opérationnel</b>				
<b>Finalisation du DOCOB</b>				
<b>Animation du site</b>				

### Infosite n°1

Feuille 2010

**Le Cahier des valeurs**

Le Cahier des valeurs est un document qui résume les valeurs de la réserve naturelle et les actions de suivi.

**Le plan de suivi**

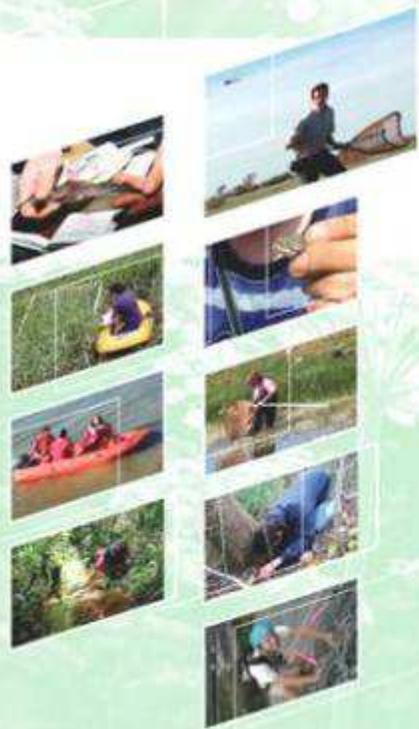
Le plan de suivi est un document qui résume les actions de suivi de la réserve naturelle.

**Le calendrier**

Le calendrier est un document qui résume les dates de réalisation des actions de suivi.

**Le programme d'action**

Le programme d'action est un document qui résume les actions de suivi de la réserve naturelle.



**Merci de votre attention**




<p>MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES</p>

## Contacts



**BIOTOPE – Agence Bassin parisien**  
**4, rue Morère**  
**75014 Paris**

**Sylvain Froc : [sfroc@biotope.fr](mailto:sfroc@biotope.fr)**

**Damien Uster : [duster@biotope.fr](mailto:duster@biotope.fr)**

**Téléphone : 01.40.09.04.37**